

District de la Vienne**Siège social :**

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site - E-mail - Facebook :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>

Email : district@foot86.fff.fr

Facebook : district de la Vienne de Football

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Mardi : Fermé* /13h30. 17h30
Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30
Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 383 . Vendredi 11 mai 2018

AGENDA de la SEMAINE**Samedi 12 et dimanche 13 mai**

25^{ème} journée National 3
¼ finales Coupe Féminine Nouvelle Aquitaine
25^{ème} journée R1
21^{ème} journée R2-R3-R4
17^{ème} journée U16 R1
7^{ème} journée Chpt U14-U17 F11-F8
6^{ème} journée Chpt U10-U13 F8
21^{ème} journée D1-D2-D3-D4-D5-D6
21^{ème} journée Féminine à 11
½ finales Challenges U17/U18 . U15

Mardi 15 mai

Commission Stratégies et Dévelop. 18h
Commission Arbitrage à 18h30

Mercredi 16 mai

Commission Sportive à 9h30
Bureau du Comité + Finances à 18h

Jeudi 17 mai

Commission Discipline à 17h30
Commission des Jeunes à 17h30



Complexe Sportif Beauséjour à CIVRAY

Sur le thème de la Coupe du Monde 2018

Journée Nationale des Débutants
116-119 Filles et Garçons

Viens fêter la fin de la saison avec ton club !
Samedi 26 mai 2018

En partenariat avec :


Sommaire

Partenaire	p. 2
Convocation AG	p. 3
Comité de Direction	p. 4
Avis aux clubs	p. 14
Avis aux arbitres	p. 15
Commission Sportive	p. 17
Bureau CDA.....	p. 28
Informations diverses	p. 29

Partenaire de la semaine

amarande[®]
industries



Votre Distributeur :

**PEINTURES ET MATERIELS DE TRACAGE
POUR GAZON « Produits testés par ITG (*) »
Garantie de respect de l'environnement**

STADIUM PRO

Peinture gazon d'élite. Remarquable blancheur et opacité. Cette peinture a été conçue pour les plus exigeants.

Haute qualité spécialement développée pour les clubs professionnels

Coloris disponible : Blanc (Bidons de 10 litres)

STADIUM

Peinture gazon extra blanche, fort pouvoir couvrant et tenue optimale sur gazon

Qualité supérieure développée pour une utilisation intensive

Coloris disponibles : Blanc, Rouge, Bleu et Jaune (Bidons de 10 litres)

**Préparation simplifiée du mélange eau / peinture
Dispersion immédiate de la peinture dans la cuve de la KOMBI**

() La composition des peintures Fleet a été validée par l'ITG (Institut Technique des Gazons) et la FFF (Fédération Française de Football) suivant les critères :*

Respect des graminées, persistance du traçage, dilution et facilité de pulvérisation, résistance au piétinement et aux intempéries (tests réalisés à Auxerre, Rennes et Toulouse)



KOMBI : Machine à pulvérisation avec une pompe électrique (**garantie 5 ans avec nos peintures**), autonomie 8 h, guidon réglable en hauteur, guide de traçage 3 positions, cuve de mélange peinture/eau de 27 litres, cuve de rinçage de 5 litres, connexions hydrauliques rapides, chargeur de batterie. Coloris de la machine : Bleu et Blanc.

**Le mélange peinture/eau se conserve dans la cuve d'un traçage à l'autre.
Traçage parfait même pour des terrains instables.**



CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne, vous êtes prié(e)s d'assister ou de vous faire représenter par un membre du bureau de votre club dûment mandaté à l'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football qui aura lieu le :

Vendredi 8 Juin 2018 à 19h00
A Saint Germain (salle des fêtes Abel DEMAY)
St Savin-St Germain

Les représentants des clubs seront accueillis à partir de 18h30.

Ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 01/12/2017 à Chauvigny
4. Discussion et vote des rapports de la Secrétaire Générale et des commissions
5. Allocution du Président du District de la Vienne de Football
6. Etude des vœux retenus
7. Présentation et vote des règlements des Coupes et Challenges Séniors applicables à compter de la saison 2018 / 2019
8. Application du carton blanc
9. Présentation et vote du budget prévisionnel
10. Intervention des personnalités
11. Questions diverses
12. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



COMITE DE DIRECTION

PV N°7

Réunion du Mercredi 25 avril 2018

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU - Sylvie TESSERAU

MM. Jean Pierre BERNARD - Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Daniel FRAUDEAU - Patrice HERAULT - Jean Bernard HUS - Laurent LARBALETTE - Dominique LANNEAU - Jean Louis OLIVIER - David PLAINCHAMP - Jean Louis RIDEAU - Christian SAVIGNY

Assistent : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative et M. Bruno DUPUIS (CDA)

Invité : M. Philippe GUILBAULT, Président de la Commission Juridique

Excusés : Mme Isabelle TOURRAIS

MM. Christian FLORENT - Dominique GIRAUD - Marc LAVAUD - Éric MAIOROFF - Guy MALBRAND - Jean Jacques MASSE - Yannick METHIVIER

M. Anthony ALLOUIS (CTA-DAP)

Mme Nathalie LE BRETON (CDA)

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal n°6 du Comité de Direction du lundi 5 mars 2018 paru sur le journal Foot n°374 du 9 mars 2018 est adopté avec la modification suivante :

Régularisation des frais de restauration de 26" au club de Marigny pour les repas de Sébastien STAUB lors du module Séniors des 26 et 27 janvier 2018.

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- L'équipe de l'université de Poitiers Futsal, vice-championne de France, qualifiée pour participer à l'Euro au Portugal en juillet 2018,
- Les équipes U13 Garçons de Poitiers FC et Ligugé/Smarves/Iteuil ainsi que les équipes Filles du SO Châtelleraut et Poitiers 3 Cités qualifiées pour la finale régionale Festival Foot U13 Pitch à Gujan Mestras les 5 et 6 mai 2018,
- Juliette HYAUMET (Ligugé), Salomé LE DREAU (Vouneuil sur Vienne), Cristal RAYEZ (SO Châtelleraut), Flavie TERRASSON (Vendeuvre) et Laura URBANOVSKY (Oyré Dangé) retenues pour le stage U14 Féminines à Puymoyen du 11 au 13 avril 2018,
- Lucas BLONDEL et Hugo VAUCELLE (SO Châtelleraut), Téva BALDONI, Khélian BAUBANT, Yadaly DIABY, Tayron HORTA MUNOZ, Paco MATIS et Grégory TURI (Poitiers FC) retenus pour le stage U13 Garçons à Limoges des 12 et 13 avril 2018,
- Les U14 / U17 Féminines à 11 de Montmorillon qualifiées pour les 1/2 finales de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines,
- Léo BEULET pour sa désignation de 4ème arbitre en finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole Tours FC . ESTAC Troyes en lever de rideau de la finale de la Coupe de France.



Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances à :

- La famille de Annie BAUDINIÈRE, dirigeante du club de Saint Savin, suite à son décès,
- Chantal et Jean-Paul PINTAULT, suite au décès de leur neveu,
- Michel MORON, et sa famille, suite au décès de son papa,
- La famille de M. Joël COSTA et au club de Migné Auxances, suite à son décès,
- La famille de M. Régis MORISSET, ancien arbitre et dirigeant du club de Cenon, suite à son décès,
- La famille de M. Jean-Marie CHALARD, ancien joueur et dirigeant de Poitiers 3 Cités et Nieuil l'Espoir, suite à son décès,
- La famille de M. Yvon GUIGNARD, un des pères fondateurs du club de Montamisé.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS du PRESIDENT

➤ C.N.D.S.

Une baisse significative d'environ 50 % est annoncée. Le District de la Vienne de Football a perçu la saison passée la somme de 13 500 €. En 2018, nous percevrons environ 7000 euros. Cette baisse est incompréhensible et inacceptable.

Le 1er Ministre a demandé à la plupart des Ministères de diminuer leur budget d'environ 7 % dans le cadre de la maîtrise des comptes publics. Notre ministère a purement et simplement imputé cette baisse sur la part territoriale.

Le budget global des sports (budget du Ministère des sports et CNDS) est de 500 000 millions d'euros et la baisse représente environ 35 millions d'euros. La diminution de la part territoriale (supportée par les seuls clubs et structures sportives déconcentrées) est à elle seule de 33 millions d'euros.

La juxtaposition de ces chiffres est saisissante !

Sur tout le territoire national, les initiatives sont nombreuses, pour dénoncer ces choix. En région Nouvelle-Aquitaine, le mouvement sportif, représenté par ses CROS et CDOS mène une action forte pour dénoncer ces choix. Le mouvement sportif de la Vienne s'y est associé de façon unanime à la dernière Assemblée Générale du CDOS de la Vienne.

L'enveloppe emploi est conservée au même niveau qu'en 2017.

Par voie de conséquence, la mutualisation ne pourra donc pas être maintenue. Les clubs devront déposer des dossiers uniquement auprès de la DDCS.

➤ ORGANISATION DES ½ FINALES GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE

Le Président remercie très sincèrement les bénévoles pour avoir contribué au succès de cette remarquable manifestation d'envergure.

La FFF s'est félicitée de la parfaite organisation de cet événement et le Président de la Commission Fédérale des Pratiques Jeunes m'a indiqué que le District a su faire preuve de professionnalisme et de maîtrise.

Les dirigeants des quatre équipes Stade Brestois, US Orléans Loiret, Tours FC et l'ESTAC Troyes ont également remerciés les membres du District tant pour l'accueil que pour l'organisation.

Un remerciement appuyé à Béatrice, Adeline et Florian, notre stagiaire.

Il faut y associer les agents du Grand Poitiers, sous la responsabilité de Eric Pain, qui ont tout mis en œuvre pour que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions ainsi que les bénévoles du Poitiers FC.



➤ REUNION D'ECHANGES ET D'INFORMATION ORGANISEE PAR LA LIGUE

La réunion s'est tenue le lundi 23 avril 2018 au Domaine de GIVRAY à LIGUGE devant une nombreuse assistance.

Plusieurs points ont été abordés :

- SPONSO + : possibilité pour les clubs de développer le partenariat via une plate-forme WEB qui réunit les licenciés d'un club et les commerçants. C'est du sponsoring participatif. Ce programme permet pour chaque licencié de contribuer au financement de son club grâce à ses achats sur internet et en magasin. Le District percevra un retour de 6 %, la Ligue de 3 % et la FFF de 1 %,
- Services Civiques : La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine a obtenu l'agrément suite auquel une convention de 500 contrats services civiques va être signée avec le Préfet le 4 mai 2018. La durée du contrat est de 8 mois pour 24 heures par semaine et avec plusieurs thématiques (communication, féminisation, quartiers prioritaires...). Le jeune en service civique percevra 581 " d'indemnité dont 58 " à la charge du club,
- Label Senior : Les clubs pourront prétendre au label or, argent ou bronze. Les critères retenus sont au moins 20 licenciés par équipe seniors, une politique volontariste chez les jeunes et les féminines. Mais ces critères peuvent encore évoluer,
- Statut des éducateurs : les clubs de Départemental 1, qui vont accéder en R3, devront avoir un éducateur possédant le BMF. Une dérogation sera accordée au club la première année à condition que l'éducateur soit titulaire du CFF3,
- Statut de l'arbitrage : un arbitre, qui aura effectué plus de matchs que le minimum exigé, pourra dorénavant compenser un arbitre du même club qui n'a pas officié le minimum exigé, soit jusqu'à 4 matches,
- Intempéries : le calendrier général sera modifié. Le championnat débiterait début septembre pour terminer les matchs aller au 16 décembre. Dossier toujours à l'étude.

➤ JOURNÉE DE LA FEMME FIXEE AU 8 MAI 2018 A CHATELLERAULT

La commission de Féminisation et plus particulièrement Julie BRUNET, service civique, a proposé diverses actions pour mettre en lumière les Femmes avec notamment l'organisation d'une table ronde, des matchs organisés sous la forme d'un tournoi, d'un match de gala et la mise en place d'animations,

L'objectif est avant de tout de réaliser une belle opération festive pour les Femmes.

Plusieurs personnalités ont été invitées telles que Mesdames Edith CRESSON, Catherine COUTELLE, Sabine BONNIN, Corinne DIACRE...: elles se sont malheureusement désistées au fil des semaines. Un match de Gala entre les Féminines des Girondins de Bordeaux et d'Angers était programmé mais malheureusement les Girondines se sont désistées à la dernière minute.

Le Comité de Direction, au vu de ces éléments indépendants de la volonté du District, est contraint d'annuler cette journée.

Le Président qui regrette vivement cette décision demande au Comité de maintenir la Ville de CHATELLERAULT pour organiser la Journée de la Femme la saison prochaine. Cette journée sera organisée avec les clubs féminins et la commission de féminisation en partenariat avec le SOC.

➤ UN ARBITRE A ÉTÉ BRUTALISÉ PAR UN JOUEUR

Un arbitre a été violenté physiquement le dimanche 15 avril 2018 par un joueur du Club de CHATELLERAULT OZON en Départemental 3 lors d'une rencontre à NEUVILLE DE POITOU.

Le Président du District indique à ses collègues que le club a anticipé les sanctions. Le joueur a été exclu du club et ce dernier a décidé, en commun accord avec les joueurs et le coach, de déclarer le forfait général de l'équipe réserve.



La violence physique sur les terrains doit être bannie ; elle n'a pas sa place sur nos terrains. Le Comité prône une fermeté face à cette violence qui est inacceptable.

La cellule de veille sera activée sur toutes les rencontres avec ce club et celui de Poitiers St Eloi jusqu'à la fin de saison (alerte niveau 3).

PROPOSITION D'ACTUALISATION DES REGLEMENTS

Philippe GUILBAULT, Président de la Commission Juridique, présente les propositions de modifications des règlements des Coupes Départementales.

Ces derniers sont harmonisés avec le règlement de la Coupe Nouvelle-Aquitaine, notamment en ce qui concerne la participation des joueurs, la suppression des prolongations et l'application du Carton Blanc.

La Commission propose également, à compter des quarts de finales de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match et que les horaires des rencontres soient le samedi à 20h ou le dimanche à 15h.

Le Comité de Direction valide l'ensemble de ces propositions.

Pour la Coupe André TASSIN, concernant la purge des sanctions, il sera fait application des Règlements Généraux. Le Comité de Direction étant favorable à l'intégration des clubs de R1 à cette Coupe, ces derniers seront sondés quant à leur participation.

Concernant le règlement disciplinaire, un groupe de travail va être constitué afin de travailler sur la mise en place de activités d'intérêt général pour les « suspendus » pour des fautes commises à l'égard d'un officiel (exemple : la formation à l'arbitrage pour que le « suspendu » officie dans son club).

Dans l'attente des conclusions de ce groupe de travail, le Comité de Direction maintient le doublement des sanctions.

COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL Départemental 6

Laurent LARBALETTE, animateur du groupe de travail sur le championnat Départemental 6, restitue les propositions au Comité de Direction, à savoir :

- ✓ **Engagement en Coupe Louis DAVID : il est proposé que l'engagement ne soit plus obligatoire. Le Comité de Direction ne valide pas cette proposition car il veut maintenir une équité entre les clubs sur l'engagement des différentes coupes car seules les coupes Louis DAVID et le Challenge des Réserves sont payantes,**
- ✓ Pas de déploiement de la Feuille de Match Informatisée en D6 pour la saison 2018/2019,
- ✓ Un championnat en deux phases. La 1^{ère} phase de septembre à décembre en match aller seulement. La 2^{ème} phase à 2 niveaux se jouerait en matchs aller et retour. Le 1^{er} de chaque poule de niveau 1, en fin de saison, accéderait à la D5,
- ✓ Organisation d'une « finale festive » entre les premiers du « Niveau 2 »,
- ✓ Les matchs du « Niveau 2 » en 2^{ème} phase, après accord des deux clubs, pourront se jouer à d'autres dates et heures. L'objectif étant la tenue de ces rencontres pour que les licenciés souhaitant pratiquer puissent le faire.

Le Comité de Direction valide ces propositions ainsi que le nombre de forfaits retenu à 3 par phase.

La date des engagements étant fixée au 10 Août 2018, les clubs ne disposeront des calendriers que 2 jours avant le début du championnat si ce dernier est proposé le 1er et 2 septembre 2018.



POINT SUR LA FETE DU FOOTBALL POUR TOUS

Laurent LARBALETTE, animateur du groupe de travail, fait un point précis sur l'organisation de cette manifestation sportive et festive.

Il rappelle les différentes animations qui se dérouleront lors de cette belle journée.

Le District fêtera ses 80 ans. Une exposition sera consacrée sur la vie de l'Association.

Un courrier sera adressé aux membres de toutes les commissions du District afin de recenser les bénévoles disponibles sur cette manifestation.

INFORMATIONS DE LA SECRETAIRE GENERALE

- ✓ Les projets de fusion de Chabournay - Vendevre et Lussac . Mazerolles ont été transmis à la Ligue,
- ✓ Les commissions doivent communiquer leur rapport d'activité à la Secrétaire Générale pour le 22 mai 2018,
- ✓ Le nombre de licenciés a légèrement augmenté par rapport à la saison passée. Nous avons enregistré 64 licences supplémentaires. Nous comptons aujourd'hui 17 881 licenciés contre 17 817 il y a un an. Nous constatons une forte baisse dans le football animation garçons ainsi que chez les seniors masculins et le Football loisirs. Les féminines, les dirigeant(e)s, les U19/18 garçons et filles connaissent des hausses assez sensibles dans leurs effectifs. Un tableau récapitulatif par catégories, établi par la secrétaire générale, a été diffusé aux élus pour une analyse approfondie,
- ✓ Label Sénior : au 23 avril 2018, 153 visites effectuées sur 166 à réaliser, soit 92%.

ACTIVITES REALISEES

Mardi 6 mars 2018

- ✓ **Tirage des Coupes Départementales** chez notre partenaire Renault SACOA des Nations

Remerciements pour leur accueil et l'organisation.

Participation de Stéphane BASQ, Adeline URANGA, Serge BIBARD, Roger GAULT, Béatrice MATHIEU, Maryse MOREAU, François PAIREMAURE, David PLAINCHAMP, Jean-Louis OLIVIER, Jérémie RICHER.

Mercredi 7 mars 2018

- ✓ **Détection U14 Garçons** au stade des Terrasses à Poitiers
35 présents sur 36 joueurs convoqués, 1 absent excusé

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Jean-Claude BARRAULT, Claude HEBRAS, François JOSSE et Christian SAVIGNY

Samedi 10 mars 2018

- ✓ **Rassemblement U6/U9 Féminines** au gymnase de Cenon

Participation de 16 filles des clubs de Cenon, Dissay, Jaunay Clan, Naintré, Poitiers 3 Cités, SO Châtellerault et Vendevre.

Encadrement : François JOSSE assisté de Julie BRUNET, service civique du District

Remerciements au club de Cenon pour la réservation des installations et l'aide apportée à l'organisation de cette matinée.

Mercredi 14 mars 2018✓ **Sélection de la Vienne U14 Filles** à Buxerolles

13 présentes sur 13 joueuses convoquées

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Marine MINAULT et Emmanuel POUmeroULIE

✓ **Détection U13 Garçons** à Buxerolles

38 présents sur 40 joueurs convoqués, 1 absent excusé et 1 absent non excusé

Encadrement : Jean-Claude BARRAULT, Luis DA SILVA et Claude HEBRAS

✓ **Rassemblement spécifique Gardien de But**

11 présents dont une gardienne sur 12 convoqués, 1 absent excusé

Encadrement : Christian SAVIGNY accompagné de Nicolas PARNAUDEAU et Grégory RUIZ

✓ **Rencontre des clubs du GJ 3 Vallées 86**

Présence de Stéphane BASQ, Béatrice MATHIEU et Maryse MOREAU

Jeudi 15 mars 2018✓ **Rencontre au Conseil Départemental de la Vienne** avec M. Bruno BELIN, Président, Mme Pascale GUITTET, vice-présidente en charge des Sports, M. Bruno GRIGNARD, Directeur de la Jeunesse et des Sports en présence de MM. Stéphane BASQ, Laurent LARBALETTE et Mme Béatrice MATHIEU du District.✓ **Formation Feuille de Match Informatisée Arbitres**

8 présents : Cinthia ALVARADO (Lusignan), Pierrick BEAUJARD (Journet), Sébastien BERGERON (Boivre), Maxime CAILLAUD (Nieuil IdEspoir), Jonathan MAINGUENEAU (Chaunay), Aymane MOURAD et Dagit NKAMBA NZINGA (Buxerolles), Jean-Luc PICHARD (Châtellerault).

Encadrement : Sébastien AUBINEAU, Frédéric OUVRARD et Patrick RIVIERE

✓ **Visite de la salle des fêtes Abel DEMAY** à Saint Germain et rencontre des clubs de St Savin St Germain et Vicq sur Gartempe

Participation de Stéphane BASQ et Béatrice MATHIEU

Vendredi 16 mars 2018✓ **Formation nouveaux arbitres**

6 présents : Rudy BALLESTER (Chasseneuil St Georges), Victor DUGAST (Vivonne), Axel GIRAUD (Jaunay Clan), Benoît LAVRARD (Antran), Goulwen LHERAUD (Châtellerault Portugais) et Alan VIOLEAU (Cernay)

Encadrement : Jean-Michel BROUARD et Sébastien THIMON

Samedi 17 mars 2018✓ **Module U7** au siège du District

9 présents : Magali BABIN (Vendeuvre), Mehdi BENGUENAOUI, Glody GABET, Charles-André MBVOUMIN, Thibaut NENERT, Cody ROBERT et Mickaël YOUSOUF ALI (Poitiers FC), Léa DELORME (Quinçay), Quentin DOREAU (Jaunay Clan).

3 absents excusés : Cyrille BERNIER (Dissay), Youssouf DRAME et Fizine SAIKO (Poitiers FC)

Le club sera facturé des frais de restauration de 13 " par jour.

2 absents non excusés : Dylan KIBONDZI (Poitiers FC) et Pauli VAN BRUSSEL (Limoges FC).

Le club sera amendé de 25 " par jour ainsi que des frais de restauration de 13 " par jour.

Encadrement : François JOSSE et Emmanuel POUmeroULIE

Dimanche 18 mars 2018✓ **Remise du Challenge de l'Éthique au club de Boivre Sporting Club 2015**

En présence de MM. Rémi GUICHARD, maire de Benassay, et Claude BERTAUD, ancien président du Conseil Départemental,
Participation de Stéphane BASQ, Dominique CANTET, Marie-Hélène LAGRANGE et Bernard PETONNET

Mercredi 21 mars 2018✓ **Détection U14 Garçons** à Vouneuil sous Biard

17 présents sur 17 joueurs convoqués

Suite à cette détection, 14 garçons sont retenus pour le match du 28 mars à Parthenay.

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD et Christian SAVIGNY.

Samedi 24 mars 2018✓ **Championnat de zone Sport Adapté à Vouillé**, organisé par la Ligue de Sport Adapté, en présence de 10 équipes de Charente, Deux-Sèvres et Vienne

Participation de M. Eric MARTIN, maire de Vouillé, et son adjoint Christophe MERIEL BUSSY, Stéphane BASQ et Béatrice MATHIEU du District.

Remerciements aux arbitres Régis BERLAUD, Ludovic BRUNETEAU, Morgane CHIGNARD, Loïc EPAIN et Jérémie RICHER, qui ont officié bénévolement ce championnat

Dimanche 25 mars 2018✓ **Remise du Challenge de l'Éthique au club de Leigné sur Usseau**

En présence de MM. Frédéric MERCHADOU, maire de Leigné sur Usseau, et Nicolas QUICHAUD, 3^{ème} adjoint.

Participation de Stéphane BASQ, Dominique ARTUS, Dominique GIRAUD et Jean-Marie NICOLAS

Mercredi 28 mars 2018✓ **Sélection U14 Filles** à Parthenay

12 présentes sur 12 joueuses convoquées

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Marine MINAULT et Emmanuel POUmeroULIE

✓ **Sélection U13 Garçons** à Parthenay

13 présents sur 13 joueurs convoqués

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Jean-Claude BARRAULT et Christian SAVIGNY

✓ **Assemblée Générale du CDOS**

Participation de Stéphane BASQ et Béatrice MATHIEU

Jedi 29 mars 2018✓ **Soirée du Top des Sports** à Jaunay Marigny

L'équipe 1 de Mignaloux a été récompensée dans le cadre du Coup de Cœur du Conseil Départemental de la Vienne et de la Nouvelle République du Centre Ouest.

Participation de Stéphane BASQ, Béatrice MATHIEU et Maryse MOREAU

Samedi 7 avril 2018✓ **Finales départementales Festival Foot U13 Pitch** à Sèvres Anxaumont

Participation de Stéphane BASQ, Serge BIBARD et Jean-Bernard HUS du Comité de Direction

- Philippe BARRITAU, Jean-Pierre BERNARD, Patrick CAMPOS RUIZ, Maryse MOREAU et Sylvie TESSEREAU de la Commission des Jeunes,
- Ginette BARAUDON, Alain GOUFFE et Jean-Marie NICOLAS de la Commission de l'Éthique et de la Prévention,
- Jacques DANTAN, Davy DEBENNE, Christian FLORENT, Claude HEBRAS, Marine MINAULT et Tony RICHARD de la Commission Technique,
- Ludovic BRUNETEAU, Bruno DUPUIS et David PLAINCHAMP de la Commission d'Arbitrage,
- Benjamin BARBEAU, Julie BRUNET et Jérémie RICHER, services civiques du District,
- Anthony ALLOUIS et François JOSSE,

Félicitations aux arbitres Jocelyn CIREAU, Victor DUGAST, Tanguy FLOZE, Axel GIRAUD, Goulwen LHERAUD, Rudy MINIEN, Tom VINCENT et Alan VIOLEAU qui ont officié lors des rencontres,

Remerciements à la municipalité et au club de Sèvres Anxaumont pour le prêt des installations et la parfaite organisation de la journée.

Mardi 10 avril 2018✓ **Formation continue BMF-BE1-BEF** au siège du District

4 présents : Maxence FAURE (Buxerolles), Simon FAYE et Abdelaziz MASROUR (Poitiers 3 Cités), Johann PLET (Aigrefeuille).

Encadrement : Anthony ALLOUIS

Mardi 10 et mercredi 11 avril 2018✓ **Formation module U9** au siège du District

12 présents : Magali BABIN et Jean-Marie JAMET (Vendeuvre), Adrien BRETON et Nathan GABARD (Mirebeau), Alexandre JUSSIAME et Gwendal ROBINEAU (Antoigné), Clément PEDROS (Fontaine le Comte), Arnaud PINAUDEAU (Sud Vienne région de Couhé), Julien RENAUX (SO Châtellerauld), Aloïs RIDEAU (Vouneuil sous Biard), Cody ROBERT (Poitiers FC), Corentin SOLEILHAC (Beaumont).

1 absent excusé : Adrien LORIOUX (Beaumont)

Le club sera facturé des frais de restauration de 13 " par jour.

4 absents non excusés : Youssef DRAME, Dylan KIBONDZI, Charles-André MBVOUMIN et Mickaël YOUSSEUF ALI (Poitiers FC).

Le club sera amendé de 25 " par jour ainsi que des frais de restauration de 13 " par jour.

Encadrement : Jean-Paul BLOT et Jacques DANTAN.

Dimanche 15 avril 2018✓ **½ Finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole US Orléans Loiret - Tours FC et Stade Brestois 29 . ESTAC Troyes**

Participation de Stéphane BASQ, Jean-Michel APERCE, Philippe BARANGER, Marcel BELL, Jean-Pierre BERNARD, Serge BIBARD, Jean-Pierre BRISSONNET, Dominique CANTET, Daniel COLIN, Didier DANIEL, Noémie DANIEL, Tiffany DANIEL, Véronique DANIEL, Jacques DANTAN, Bruno DUPUIS, Christian FLORENT, Dominique GIRAUD, Jean-Bernard HUS, Marie-Hélène LAGRANGE, Laurent LARBALETTE, Marc LAVAUD, Guy MALBRAND, Béatrice MATHIEU, Maryse MOREAU, Gérard MOUSSAC, Jean-Marie NICOLAS, François PAIREMAURE, Jean-Paul PEGUIN, Bernard PETONNET, David PALINCHAMP, Jean-Louis RIDEAU, Patrick RIVIERE, Adeline URANGA aidés de Jérémie RICHER (service civique) et Florian BERNET (stagiaire),



Présence de MM. Alain CLAEYS Maire de Poitiers, Aurélien TRICOT Adjoint aux Sports, Sacha HOULIE Député, Martin PASQUEREAU Crédit Agricole, Jean-Louis DAUPHIN représentant le BELFA, Jean-Pierre CHARBONNIER (Poitiers FC) et Philippe GUILBAULT, anciens Présidents du District de la Vienne de Football.

Remerciements :

- aux agents du Grand Poitiers, sous la responsabilité de ~~É~~Eric PAIN, pour leur investissement et leur disponibilité,
- aux bénévoles du Poitiers FC
- aux enfants et petits-enfants de ~~Alain~~ Alain PROUST
- au speaker Thierry MONTERO pour la qualité de ses interventions
- à la Fédération Française de Football pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Lundi 16 avril 2018

- ✓ **Certification CFF1** au complexe sportif de Ligugé avec la participation des U9/U11 de Ligugé

11 candidats : 1 absente non excusée, 7 candidats admis et 3 candidats non admis

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul BLOT, Jacques DANTAN, François JOSSE, Eric MAIOROFF, Emmanuel POUMEROULIE et Christian SAVIGNY.

Mardi 17 avril 2018

- ✓ **Certification CFF2** au complexe sportif de la Montée Rouge à Châtelleraut

4 candidats : 1 absent excusé, 1 candidat admis et 2 candidats non admis

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Jean-Paul BLOT, Eric MAIOROFF et Emmanuel POUMEROULIE

Mercredi 18 avril 2018

- ✓ **Certification CFF3** au complexe sportif St Nicolas à Poitiers avec la participation des jeunes de Migné-Auxances et Poitiers FC

8 candidats : 1 absent excusé, 3 candidats admis et 4 candidats non admis

Encadrement : Anthony ALLOUIS, Jean-Pierre BERNARD, Jacques DANTAN, François JOSSE, Emmanuel POUMEROULIE et Christian SAVIGNY

- ✓ **Stage de Initiation à l'Arbitrage** co-organisé par la CDDRFA et le club de Poitiers 3 Cités avec les jeunes des 3 Cités, de l'ASAC, de St Eloi et animés par Séverin RAGER, Jordan RICHER et Romain CHARUAU. Un reportage a été diffusé au journal de 19 h sur FR3 Poitou Charentes.

Remerciements aux dirigeants de Poitiers 3 Cités pour leur implication et leur parfaite organisation.

Jeudi 19 avril 2018

- ✓ **Formation continue BMF-BE1-BEF** au complexe sportif St Nicolas

5 présents : Guillaume CHEVALIER (Buxeuil), Arnaud FAVRELIERE (SO Châtelleraut), Sébastien GABILLAT (Lhommaizé), Flavien NLENGUI FILS (CO Cerizay) et David PERRIN (St Savin).

Encadrement : Anthony ALLOUIS et Christian SAVIGNY

Jeudi 19 et vendredi 20 avril 2018

- ✓ **Formation module U11** au complexe sportif St Nicolas

16 présents : Corentin AUZANNET, Mehdi BENGUENAOUI et Cody ROBERT (Poitiers FC), Hugo BERTRAND et Arnaud PINAUDEAU (Sud Vienne région de Couhé), Adrien BRETON et Nathan GABARD (Mirebeau), Mohamed DIAKITE (Buxerolles), Thomas GIRET (Nieuil l'Espoir), Pierrick LECOMTE (AS Maritime de Nieul sur mer),



Alexandre MILON (Dissay), Théo MINGUENAUD Théo et Mathis PACREAU (Vendeuvre), Clément PEDROS (Fontaine le Comte), Julien RENAUX (SO Châtelleraut), Aloïs RIDEAU (Vouneuil sous Biard)

1 absent non excusé : Alix TETE (Vouneuil sur Vienne)

Le club sera amendé de 25 " par jour ainsi que des frais de restauration de 13 " par jour.

Encadrement : François JOSSE et Jean-Pierre BERNARD.

✓ **Formation module Gardien de But** au complexe sportif St Nicolas

7 présents : Benjamin BOURGOIN (Dissay), Christophe COENE (Libourne), Camille DOUARD (Chauray), Vincent LAVAU (Mignaloux Beauvoir), Frédéric MESSAC (Mouthiers), Julien PIERREFICHE (Quinçay), Vincent VASLIN (Neuville)

1 absent non excusé : Alix TETE (Vouneuil sur Vienne)

Le club sera amendé de 25 " par jour ainsi que des frais de restauration de 13 " par jour.

Encadrement : Anthony ALLOUIS et Christian SAVIGNY

Vendredi 20 avril 2018

✓ **Préparation ligue**

10 présents : Jérôme ANGIBAUD (Moncontour), Hugo CHAMOLEY (Chauvigny), Morgane CHIGNARD (Migné Auxances), Aymeric DUVAL (Dissay), Johan GEORGES (Usson . Ldsle), Léon GUICHARD (Mignaloux), Rachid LAGHZAOUI (Verrières), Thomas PRISCOGLIO (Jaunay Clan), Omrane TADJIDDINE (St Benoît), Isabelle TOURRAIS (Neuville),

Encadrement : Sébastien AUBINEAU et Mathieu DOUSSELAIN

TOUR de TABLE des COMMISSIONS

Commission d'Arbitrage

Environ 30 arbitres sont inscrits à l'examen d'arbitres du vendredi 27 avril 2018.

Commission de Détection, Recrutement et Fidélisation des Arbitres

Un stage d'initiation à l'arbitrage a été co-organisé le mercredi 18 avril 2018 par la Commission et le club de Poitiers 3 Cités. Remerciement au club organisateur et aux clubs participants.

Commission Technique

Elle regrette de nombreux échecs lors des dernières certifications dus en raison notamment à la non implication des tuteurs et au manque de formation de ces derniers.

La Commission a l'accord du Trésorier Général pour se doter de pharmacies de premier secours.

Commission Foot Diversifié

La sous-commission Futsal doit planifier la Coupe Départementale,

A ce jour, 5 clubs Futsal de la Vienne participent au Championnat Régional

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h.

Prochain Comité le lundi 28 mai 2018 sur convocation

Le Président
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale
Béatrice MATHIEU



AVIS AUX CLUBS

Action Ethique et Convivialité clubs de Départemental 5 et Départemental 6

La fin de saison approche. Pensez à voter **pour élire l'équipe de votre poule correspondant le mieux à la notion d'Éthique** (accueil, respect des adversaires, des dirigeants et accompagnateurs, des arbitres, du public, de l'esprit de jeu).

Pour cela, il faut retourner le formulaire « Action Ethique et Convivialité » au District de la Vienne (qui se trouve dans « Informations diverses » du présent journal) ou communiquer votre lauréat par courriel (via Zimbra).

TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris toi maintenant

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ».

Information sur l'envoi des courriels au District

RAPPEL IMPORTANT : les Commissions ne peuvent pas répondre aux courriels des clubs qui lui parviennent de messageries personnelles. Seule la messagerie Zimbra est le moyen d'échange officiel.

Engagements Coupe de France saison 2018/2019

Veillez noter que les **engagements pour la Coupe de France saison 2018/2019** sont ouverts à compter du 20 avril 2018 sur Footclubs !

Les clubs engagés lors de la saison 2017/2018 ont été pré-engagés automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez impérativement valider votre engagement. A vous de jouer !

Engager son équipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la saison 2018/2019 (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Compétitions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la compétition n'apparaît pas, c'est que vous n'y avez pas participé la saison passée. Dans ce cas-là, cliquez sur le bouton « engager une équipe » - choisir centre de gestion « FFF » - cocher à gauche en face de la coupe choisie. Merci de saisir le terrain défini pour cette compétition en précisant si vous possédez un éclairage classé - puis **validez** l'engagement.

La clôture des engagements sera effectuée le 15 juin 2018.

Le montant de l'engagement est de **52 euros** (débités sur le compte du club).

Merci de noter que les ententes ne sont pas autorisées en Coupe de France.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Philippe MOUTHOU par mail PMOUTHAUD@LFNA.FFF.fr

A l'attention des clubs de DEPARTEMENTAL 5 et 6

Le règlement des frais d'arbitrage est effectué par le District que du championnat Départemental 1 à Départemental 4

En Départemental 5 et 6, les frais sont réglés, à la fin du match, par moitié par les 2 clubs.



AVIS AUX ARBITRES

Réunion annuelle de fin de saison Le vendredi 1^{er} juin 2018

La Commission de District d'Arbitrage organise sa réunion annuelle de fin de saison.

Vous êtes convoqués le vendredi 1er juin 2018 à 19 h 30 au restaurant « L'Atelier » Le Grand Large à Poitiers.

Merci de retourner le coupon réponse (dans « informations diverses » du présent journal).

INFORMATION AUX ARBITRES DISTRICT

Comme vous le savez, des journées de championnats ont été reportées à cause des mauvaises conditions météorologiques.

De ce fait, le calendrier des compétitions est modifié et des journées de rattrapage sont prévues les:

- 8 mai (Armistice 1945)
- 10 mai (Ascension)
- 21 mai (Lundi de Pentecôte)

Ce sont des jours fériés, et la CDA peut vous désigner.

La présidente de la CDA vous demande donc de **renseigner sans tarder vos indisponibilités** pour le 21 mai 2018 afin de faciliter le travail du pôle désignation et vous remercie pour votre compréhension.

INDISPONIBILITES ARBITRES A SAISIR 15 JOURS AVANT LES RENCONTRES

N'oubliez pas de saisir vos **indisponibilités** sur « MonCompteFFF » au plus tard 15 jours avant les rencontres.

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU WEEK END

Afin de joindre les responsables des désignations de ~~part~~ à partir du vendredi 17h30 et jusqu'à 2 heures avant le coup d'envoi de votre désignation, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez dorénavant contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres de ~~se~~ **adresser des mails au District pour toute demande ou modification.**

IR2F : Comment valider votre inscription à nos formations

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut impérativement renvoyer à l'IR2F **dans les délais** les documents reçus par mail remplis : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation. Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs. Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués aux formations, alors pensez-y.



Planning prévisionnel 2017/2018

- Dimanche 13/05/18 : Examen théorique des candidats Ligue au Haillan
- Mardi 15/05/18 : CDA plénière n° 7
- Samedi 26/05/18 : Stage Arbitres D1 + AA+ JA (à confirmer)
- Vendredi 01/06/18 : Réunion annuelle de fin de saison des arbitres au restaurant l'Atelier à 19h30
- Jeudi 7/06/18 : CDA . validation des classements.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 09 mai 2018 Procès-verbal n° 36

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM Roger GAULT, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Éric MAIOROFF.

Approbation du PV n° 35 avec la modification suivante :

SAISON 2017 - 2018 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
5	C	17	25/03/18	19652881	Bonnes (1)	Poitiers Asac (2)		20/05/18

Rencontre incluse par erreur dans les matchs remis

RAPPEL IMPORTANT : la Commission ne peut pas répondre aux courriels qui lui parviennent de messageries personnelles. Seule la messagerie Zimbra est le moyen d'échange officiel.

ARTICLE 26.C des RG de la LFNA

a) Ne peut participer à un match de championnat Régional ou Départemental le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes. Cette disposition ne s'applique pas aux joueurs remplissant les conditions de l'article 26. B. 2 des présents règlements.

b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

c) Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

Précision importante : il faut tenir compte des matchs reportés et pour chaque équipe, ce sont les 5 dernières dates de rencontres qui font « les 5 dernières journées ».

SAISON 2017 - 2018 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
5	C	17	25/03/18	19652881	Bonnes (1)	Poitiers Asac (2)		20/05/18

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
2	B	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19616953	Poitiers St Eloi (1)	Rouillé (1)		20/05/18
4	A	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19652047	Availles en Châtellerault (2)	St Léger de Montbrillais (1)	Arrêté municipal	10/05/18
5	A	17	24/03/18	19652618	Les 3 Moutiers (1)	Cissé (1)		19/05/18 à 20h
5	C	9	17/12/17	19652828	St Julien l'Ars (3)	Jardres (1)	Arrêté municipal	20/05/18
5	C	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19652842	St Julien l'Ars (3)	Paizay le Sec (1)	Arrêté municipal	10/05/18
6	A	10	14/01/18	19653363	St Gervais (1)	Moncontour (2)	Arrêté municipal	20/05/18
6	A	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19653370	Moncontour (2)	Mirebeau (3)		27/05/18
6	C	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19653631	Availles en Châtellerault (3)	Naintré (4)	Arrêté municipal	10/05/18 à 13h15
6	D	13	11/02/18	19653781	Vicq sur Gartempe (3)	Jouhet Pindray (1)	Occupation du terrain	20/05/18
6	E	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19653895	Magné / La Ferrière (1)	Poitiers Cep (2)	Arrêté municipal	10/05/18
6	E	16	18/03/18	19653932	Les Roches / Smarves (2)	Magné / La Ferrière (1)		20/05/18
6	H	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19654295	Sèvres Anxaumont (3)	Avanton (2)	Arrêté municipal	10/05/18

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
Fém D1	A	3	01/10/17	19919703	Buxerolles/Poitiers Gib (1)	Vicq sur Gartempe (1)	engagement tardif	13/05/18
Fém D1	A	12	04/03/18	19919751	Thouars (1)	St Cerbouille (1)	journée reportée	13/05/18
Fém D1	B	13	04/03/18	19915122	Ste Eanne (1)	Fontaine le Comte (1)	journée reportée	27/05/18
Fém D1	B	13	04/03/18	19915123	Bressuire (2)	Parthenay Viennay / Châtillon (1)	journée reportée	à fixer
Fém D1	B	16	01/04/18	19915141	La Chapelle Bâton (1)	Ste Eanne (1)	Arrêté municipal	13/05/18 à 15h30

AVIS AUX CLUBS

Accompagnement des équipes et présence sur le banc de touche :

Rappel de l'article 7.7 des RG de la LFNA : chaque équipe doit obligatoirement être accompagnée par au moins un dirigeant inscrit sur la feuille de match (informatisée ou papier)

Liste des équipes en Championnat ou Coupes qui n'avaient pas de dirigeant inscrit sur le banc de touche pour la journée des 05 et 06/05/18.

- Départemental 5 Lavoux Liniers (1) St benoît (3)
- Départemental 6 St Gervais (1) Villeneuve (1)
Leignes sur Fontaine (2) Lavoux Liniers (2)
Iteuil (2)



Absence de n° de licence en Championnat ou Coupes pour les arbitres bénévoles ou délégués pour la journée des 05 et 06/05/18.

- Match n° 19653385 : St Léger de Mont (2) . St Gervais (1) en Départemental 6 poule A
- Match n° 19653649 : Availles en Châtellerault (3) . Champigny (2) en Départemental 6 poule C
- Match n° 19653917 : Les Roches / Smarves (2) . Poitiers Cep (3) en Départemental 6 poule E
- Match n° 19654047 : Blanzay (2) . Millac (1) en Départemental 6 poule F
- Match n° 19654178 : Poitiers Gibauderie (2) . Sanxay (1) en Départemental 6 poule G
- Match n° 19654180 : Boivre (3) . Vouillé (3) en Départemental 6 poule G

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 19616789 : Buxerolles (2) - Boivre (1) en poule A du 10/02/18 remis le 05/05/18

Réserves du club de Boivre (confirmée par Zimbra le 07/05/18 à 10h52)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Buxerolles pour le motif suivant :

- des joueurs du club de Buxerolles sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Buxerolles (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant,

- après vérification de la feuille de match de la rencontre opposant Buxerolles (1) à Thouars (2) en Régional 2 poule A du 29/04/18, dernière rencontre officielle de l'équipe de Buxerolles (1), qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.

- après vérification des feuilles de matchs des rencontres de Buxerolles (1), qu'un seul joueur a participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure.

Par ces motifs dit que **l'équipe de Buxerolles (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires, qu'en conséquence **les réserves sont non fondées** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Boivre.

Dossier classé.

Les frais d'arbitrage des 2 arbitres assistants, demandés par le club de Buxerolles sont à la charge de ce dernier.

La somme de 84,05" sera débitée au club de Buxerolles pour être créditée de la façon suivante :

- 42,04" à M. FRECHIN Eric.

- 42,04" à M. RODRIGUEZ Tanguy.

Match n° 19616793 : Beaumont St Cyr (2) È Availles en Châtellerault (1) en poule A du 11/02/18 remis le 06/05/18

Réserves du club d'Availles en Châtellerault (confirmée par Zimbra le 07/05/18 à 12h20)

Réserves :

- Sur la participation à ce match de l'ensemble des joueurs de Beaumont (2) inscrits sur la feuille de match qui ont participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

- Sur la participation à ce match de l'ensemble des joueurs de Beaumont(2) inscrits sur la feuille de match qui ont participé à plus de sept matchs en équipe supérieure, le règlement n'en autorisant que trois lors des cinq dernières journées.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant,

- après vérification de la feuille de match de la rencontre opposant Beaumont St Cyr (1) à Migné Auxances (1), en Régional 3 poule A du 27/04/18, dernière rencontre officielle de l'équipe de Beaumont St Cyr (1), qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.

- après vérification des feuilles de matchs des rencontres de Beaumont St Cyr (1), que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure.

Par ces motifs dit que **l'équipe de Beaumont St Cyr (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires, qu'en conséquence **les réserves sont non fondées** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club d'Availles en Châtellerault.

Dossier classé.



Match n° 19616974 : Chauvigny (3) È Sud Vienne région de Couhé (1) en poule B du 10/02/18 remis le 05/05/18

Réserve du club de Sud Vienne région de Couhé.

Conformément aux dispositions de l'article 186.2 des RG de la FFF, le non respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

Dossier classé.

Match n° 19617014 : Chauvigny (3) È Ligué (3) en poule B du 29/04/18

Courriel du club de Brion St Secondin (07/05/18 à 09h04).

Rien sur la feuille de match et le rapport de l'arbitre, de la rencontre en rubrique, ne permet de considérer que le match n'est pas allé à son terme.

Dossier classé

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 19651804 : St Benoît (2) - Chabournay (1) en poule B du 10/02/18 remis le 05/05/18

Réserve du club de Chabournay (confirmée par Zimbra le 06/05/18 à 19h25)

Réserve sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs du club de St Benoît, pour le motif suivant : des joueurs du club de St Benoît sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre opposant St Benoît (1) à Fontaine le Comte (1), en Régional 4 poule C le 29/04/18, dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.

Par ces motifs dit que **l'équipe de St Benoît (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires, qu'en conséquence **la réserve est non fondée** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Chabournay.

Dossier classé.

Match n° 19651805 : Beaumont St Cyr (3) - Valdivienne (1) en poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

Réserve du club de Valdivienne (confirmée par Zimbra le 07/05/18 à 10h31)

Réserves sur la qualification et/ou participation au match de l'ensemble des joueurs du club de de Beaumont St Cyr pour le motif suivant : des joueurs du club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre opposant Beaumont St Cyr (1) à Migné Auxances (1), en Régional 3 poule A du 27/04/18, dernière rencontre officielle de l'équipe de Beaumont St Cyr (1), l'équipe de Beaumont St Cyr (2) évoluant cette même journée, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.

Par ces motifs dit que **l'équipe de Beaumont St Cyr (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires, qu'en conséquence **la réserve est non fondée** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Valdivienne.

Dossier classé.

Pour information : seuls 3 joueurs ont participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure.

Match n° 19651935 : Biard (1) È Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Biard (1) d'un joueur (licence n° 2546381557) en état de suspension.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation du match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.



Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Biard lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 23 mai 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 19651934 : Montmorillon (3) È Coulombiers (1) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

Réserve du club de Coulombiers (confirmée par Zimbra le 06/05/18 à 23h02)

Réserves pour le motif suivant : non respect par le club de Montmorillon des deux articles 26.C paragraphe b et 26.C paragraphe c.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, que la réserve formulée sur la feuille de match est insuffisamment motivée conformément aux dispositions des articles 152.5 et 186.2 des RG de la FFF donc non recevable.

Considérant la confirmation de réserve, laquelle corrige les manquements, transforme ladite réserve en réclamation d'après match et transmet la copie du courriel de confirmation au club de Montmorillon, lequel peut s'il le souhaite, formuler ses observations avant le mercredi 23 mai 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 19651982 : Montmorillon (3) È Biard (1) en poule C du 13/05/18

La rencontre en rubrique se déroulera sur le stade Jean Ranger (au lieu du stade J Guillot).

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 19652095 : Champigny (1) È Ozon (2) en poule A du 08/04/18

Match arrêté à la 45^{ème} minute.

Dossier clos à la Commission de Discipline suite au forfait général de l'équipe d'Ozon (2).

Dossier classé.

Match n° 19652198 : Dissay (1) È Oyré Dangé (2) en poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

Réserve du club de Dissay (confirmée par Zimbra le 06/05/18 à 18h45)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Lœlan Sportif OYRE DANGE, pour le motif suivant : des joueurs du club de Lœlan Sportif OYRE DANGE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre opposant Oyré-Dangé (1) à Courlay (1), en Régional 4 poule A le 29/04/18, dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure précitée.

Remarque :

La confirmation de réserve comportant la réclamation suivante :

De plus nous portons une réclamation sur la qualification et la participation à ce match sur l'ensemble des joueurs de Lœlan Sportif OYRE DANGE qui ont effectué plus de 7 matchs en équipe supérieure le règlement n'en autorisant que 3 lors des 5 dernières rencontres de championnat.

La Commission,

Prend connaissance de la réclamation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres de Oyré-Dangé (1), que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure.

Par ces motifs dit que **l'équipe de Oyré-Dangé (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires, qu'en conséquence **la réserve et la réclamation sont non fondées** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Dissay.

Dossier classé.

**Match n° 19652374 : Poitiers Asptt (2) È Les Roches La Villedieu (1) en poule C du 28/04/18**

Courriels du club des Roches La Villedieu (30/04/18 à 20h46 complété le 05/05/18 à 17h01)

Non noté sur la feuille de match :

- Blessure du joueur THIBAUD Quentin de Les Roches La Villedieu (entorse cheville gauche) à la 45^{ème} minute.

Feuille de match rectifiée.

Match n° 19652438 : Valdivienne (2) È Pressac (1) en poule D du 13/01/18 remis le 14/04/18

Courriel du club de Pressac

Rappel : la Commission demande des rapports à recevoir avant le mercredi 09 mai 2018.

Rapports reçus de l'arbitre de la rencontre et du club de Valdivienne.

La Commission renouvelle sa demande de rapports au club de Pressac **à faire parvenir avant le mercredi 16 mai 2018**, passé ce délai, l'équipe de Pressac (1) aura match perdu par pénalité avec une amende pour non envoi de rapport.

Pour le club de Pressac :
M. GUINAUD Fabrice (Président du club)
M. NEVEUX Théo (arbitre assistant)
Mme. CAROLO Lætitia (banc de touche)
M. PICHARD Samuel (banc de touche)

Remarque : les rapports devront préciser la participation ou non des joueurs remplaçants et le numéro de leur maillot durant cette rencontre.

Dossier en instance.

Match n° 19652491 : Adriers (1) È Brion St Secondin (2) en poule D du 07/04/18

Réserve technique confirmée du club d'Adriers

Dossier transmis à la Commission Départemental des Arbitres.

La Commission enregistre la décision de la Commission des arbitres qui déclare **la réserve non fondée** et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dossier classé

Match n° 19652461 : Valdivienne (2) È Sommières St Romain (1) en poule D du 10/02/18 remis le 05/05/18

Confirmation de réserve du club de Sommières St Romain par Zimbra le 07/05/18 à 13h46.

L'absence de réserve sur la feuille de match est considérée conformément aux dispositions de l'article 186.2 des RG de la FFF comme non respect des formalités relatives à leur formulation, donc non recevable.

Dossier classé.

Match n° 19652512 : La Chapelle Viviers (1) È Chatain (1) en poule D du 12/05/18

Courriel du club de Chatain.

Pris note demande transmise.

DEPARTEMENTAL 5

Le règlement des frais d'arbitrage n'est effectué par le District que du championnat Départemental 1 à Départemental 4

En Départemental 5, les frais sont réglés, à la fin du match, par moitié par les 2 clubs.

Match n° 19652725 : Antran (3) È Thuré Besse (2) en poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel de M. GACHET Wilfried (arbitre de la rencontre).

Les frais d'arbitrage (46.84") non réglés par les clubs d'Antran et Thuré Besse seront prélevés par moitié (23.42") à ces derniers pour être crédités à l'intéressé.



Match n° 19652727 : Vendeuvre (2) È LÈnviigne (2) en poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel de M. DOUSSELAIN Mathieu (arbitre de la rencontre).

Les frais d'arbitrage (46,04") non réglés par les clubs de Vendeuvre et LÈnviigne seront prélevés par moitié (23,02") à ces derniers pour être crédités à l'intéressé.

FMI non transmise.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre M. DOUSSELAIN Mathieu et aux deux clubs le score de la rencontre ainsi que les éventuelles blessures et sanctions.

De plus, la Commission demande aux deux clubs la composition de leur équipe.

Rapports à transmettre avant le **24 mai 2018**.

Dossier en instance.

Match n° 19652837 : Poitiers Asac (2) È Dissay (2) en poule C du 14/01/18 remis le 08/05/18

Courriel du club de Dissay (08/05/18 à 16h20).

La Commission demande à l'arbitre M. RIDAY Kassim (arbitre de la rencontre) ainsi qu'aux deux clubs un rapport écrit sur le dépôt de réserves au début ou à la fin du match à envoyer avant le mercredi 16 mai 2018.

Dossier en instance.

Match n° 19652858 : Jardres (1) È Paizay le Sec (1) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Paizay le Sec (09/05/18 à 11h53)

1^{er} forfait de l'équipe de Paizay le Sec (1) (sans déplacement).

Amende de 31" au club de Paizay le Sec.

Match n° 19652862 : Bonneuil Matours / Archigny (2) È Dissay (2) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

Réserve du club de Dissay (confirmée par Zimbra le 06/05/18 à 20h39)

Réserve pour le motif suivant : joueur ayant joué en équipe supérieure ayant plus de 7 matchs.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, que la réserve formulée sur la feuille de match pour la dire insuffisamment motivée conformément aux dispositions des articles 142.5 et 186.2 des RG de la FFF.

Considérant la confirmation de réserve, laquelle corrige les manquements, transforme ladite réserve en réclamation d'après match et transmet la copie du courriel au club de Bonneuil Matours / Archigny, lequel peut s'il le souhaite, formuler ses observations avant le mercredi 23 mai 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 19653122 : Brion St Secondin (3) È Availles Limouzine (1) en poule E du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Brion St Secondin (07/05/18 à 09h04)

Évocation

La Commission,

Prend connaissance du courriel et de la demande formulée par le club de Brion/St Secondin. Considérant, l'absence de réserve sur la feuille de match, agissant sur le fondement des dispositions de l'Art. 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Availles Limouzine, lequel peut formuler ses observations avant le 23 mai terme de rigueur, en lui transmettant la copie du courriel reçu du club de Brion/St Secondin.

Dossier en instance

Match n° 19653123 : Mazerolles / Lussac (2) È Chaunay (1) en poule E du 10/02/18 remis le 05/05/18

Courriels du club de Lussac les Châteaux (04/05/18 à 21h04 et 21h53)

2^{ème} forfait de l'équipe de Mazerolles / Lussac (2) (sans déplacement de Chaunay (1)).

Amende de 31" au club de Mazerolles.

Match n° 19653125 : Charroux Mauprévoir (1) È Queaux Moussac / Verrières (1) en poule E du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel de M. HALOTEL Jean-Sébastien (arbitre de la rencontre).

Les frais d'arbitrage (76,52") non réglés par les clubs de Charroux Mauprévoir et Queaux Moussac seront prélevés par moitié (38,26") à ces derniers pour être crédités à l'intéressé.

**Match n° 19653254 : Fontaine le Comte (3) È Poitiers Portugais (1) en poule F du 11/02/18 remis le 06/05/18**

Réserves du club de Poitiers Portugais (confirmée par Zimbra le 06/05/18 à 22h13)

Réserves

- participation de l'ensemble des joueurs ayant participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure pendant la saison
- joueurs ayant disputé l'avant dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres disputées par les équipes de Fontaine le Comte, évoluant respectivement en Régional 4 poule C et Départemental 3 poule B, que seul un joueur rubrique a effectué plus de sept matchs en équipe supérieure au cours de la saison et aucun joueur n'a participé à l'avant dernier match retour avec une équipe supérieure.

Par ces motifs dit que **l'équipe de Fontaine le Comte (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires, qu'en conséquence **les réserves sont non fondées** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Poitiers Portugais.

Dossier classé.

Match n° 19653255 : Vivonne (2) È Vouillé (2) en poule F du 10/02/18 remis le 05/05/18

Courriel de club de St Saviol pour son arbitre M. TARD Jean-Pierre (06/05/18 à 22h04)

La part des frais d'arbitrage, non réglée par le club de Vouillé (2) (32.65") sera prélevée à ce dernier pour être crédités à l'intéressé.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 19653390 : St Christophe (2) - Mouterre Silly (1) en poule A du 11/02/18 remis le 06/05/18**

Courriel du club de Mouterre Silly (06/05/18 à 09h32)

1^{er} forfait de l'équipe de Mouterre Silly (1) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Mouterre Silly.

Match n° 19653521 : Vellèches (1) È Leigné sur Usseau (3) en poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Leigné sur Usseau (06/05/18 à 10h07)

2^{ème} forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (3) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Leigné sur Usseau.

Match n° 19653652 : Orches (1) È Chabournay / Vendevre (3) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

4^{ème} forfait de l'équipe de Chabournay / Vendevre (3) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Chabournay.

Match n° 19653653 : Poitiers Asptt (3) È Naintré (4) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Naintré (05/05/18 à 17h29)

3^{ème} forfait de l'équipe de Naintré (4) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Naintré.

Match n° 19653782 : Angloise (1) È Nalliers (1) en poule D du 11/02/18 remis le 06/05/18

3^{ème} forfait de l'équipe d'Angloise (1) (sans déplacement de Nalliers (1)).

Amende de 18" au club d'Angloise.

Match n° 19653918 : Sillars (1) È Brion St Secondin (4) en poule E du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Brion St Secondin (03/05/18 à 21h36)

3^{ème} forfait de l'équipe de Brion St Secondin (4) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Brion St Secondin.

Match n° 19653898 : Les Roches / Smarves (2) È Valdivienne (3) en poule E du 21/01/18 remis le 08/05/18

Courriel du club de Les Roches La Villedieu (08/05/18 à 11h01).

3^{ème} forfait de l'équipe de Les Roches / Smarves (2) (sans déplacement de Valdivienne (3)).

Amende de 18" au club de Les Roches La Villedieu.



Match n° 19653917 : Les Roches / Smarves (2) È Poitiers Cep (3) en poule E du 11/02/18 remis le 06/05/18

Le forfait de l'équipe de Smarves 1936 (2) (match n° 19654312, en poule H du 11/02/18 remis le 06/05/18) entraîne, article 197 des RG de la LFNA, la perte du match par pénalité 0 but à 3 et le retrait de 1 point pour la rencontre en rubrique.

Match n° 19653965 : Vernon (1) È Sillars (2) en poule E du 13/05/18

Demande du club de Vernon pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Vernon.

Match n° 19653964 : Valdivienne (3) - Les Roches / Smarves (2) en poule E du 13/05/18

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de St Martin la Rivière (au lieu de Salles en Toulon).

Match n° 19654045 : Payroux (2) È Adriers (2) en poule F du 10/02/18 remis le 05/05/18

Courriel du club d'Adriers (05/05/18 à 12h08)

2^{ème} forfait de l'équipe d'Adriers (2) (sans déplacement).

Amende de 18" au club d'Adriers.

Match n° 19654048 : Brux (1) È Pressac (2) en poule F du 11/02/18 remis le 06/05/18

3^{ème} forfait de l'équipe de Pressac (2) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Pressac.

Match n° 19654159 : Jazeneuil (1) È Poitiers Beaulieu (2) en poule G du 21/01/18 remis le 08/05/18

Courriel du club de Jazeneuil (07/05/18 à 20h23)

2^{ème} forfait de l'équipe de Jazeneuil (1) (sans déplacement de Poitiers Beaulieu (2)).

Amende de 18" au club de Jazeneuil.

Match n° 19654178 : Poitiers Gibauderie (2) È Sanxay (1) en poule G du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel de M. DUVAL Aymeric (arbitre de la rencontre).

Les frais d'arbitrage (66.90") non réglés par les clubs de Poitiers Gibauderie et Sanxay seront prélevés par moitié (33.45") à ces derniers pour être créditée à l'intéressé.

Match n° 19654310 : Dissay (3) È Poitiers Beaulieu (1) en poule H du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Dissay (06/05/18 à 11h08)

2^{ème} forfait de l'équipe de Dissay (3) (sans déplacement de Poitiers Beaulieu (1)).

Amende de 18" au club de Dissay.

Match n° 19654311 : Mignaloux Beauvoir (3) È Avanton (2) en poule H du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club d'Avanton (05/05/18 à 19h33)

2^{ème} forfait de l'équipe d'Avanton (2) (sans déplacement).

Amende de 18" au club d'Avanton.

Match n° 19654312 : Smarves 1936 (2) È Buxerolles (3) en poule H du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Smarves 1936 (05/05/18 à 22h06)

1^{er} forfait de l'équipe de Smarves 1936 (2) (sans déplacement de Buxerolles (3)).

Amende de 18" au club de Smarves 1936.

CHAMPIONNAT FEMININ

Rappel de l'article 26.B.4 des RG de la LFNA.

Les joueurs U17, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombre.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match dans une équipe Senior de son club.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, **une seule joueuse U16 F** inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club.

Match n° 19915121 : Lusignan (1) È Boismé Clessé (1) en poule B du 04/03/18 remis le 08/05/18

Courriel du club de Boismé Clessé (03/05/18 à 13h02)

1^{er} forfait de l'équipe de Boismé Clessé (1) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Boismé Clessé.

**Match n° 19915122 : Ste Eanne (1) È Fontaine le Comte (1) en poule B du 04/03/18 remis le 08/05/18**

Courriel du club de Fontaine le Comte (08/05/18 à 08h39)

Match non joué suite aux intempéries qui ont provoqué l'inondation du terrain.

Match remis le 27/05/18

Match n° 19915141 : La Chapelle Bâton (1) - Ste Eanne (1) en poule B du 01/04/18 remis le 13/05/18

Demande du club de La Chapelle Bâton pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

U 17 / 18**Match n° 20241391: Ligugé / Sm / It / SB / Fo (3) È GJ Vallées du Miosson (2) en Départemental 2 poule B du 05/05/18**

Réserves du GJ Vallées du Miosson (confirmée par Zimbra le 06/05/18 à 20h06)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Ligugé / Sm / It / SB / Fo (3) pour les motifs suivants :

- sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre en équipes supérieures, celles-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain, le règlement n'en autorisant aucun.

- sont susceptibles d'avoir participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure U16 R2 B, le règlement n'en autorisant que 3.

- sont susceptibles d'avoir participé à plus de 5 matchs avec l'équipe supérieure U17 R2 A, le règlement n'en autorisant que 3.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres des équipes de Ligugé / Smarves / Iteuil / St Benoît / Fontaine le Comte évoluant en U16 (Régional 2 poule B) le 24/03/18 contre Ussac / Donzenac (1) et U17 (Régional 2 poule A) le 28/04/18 contre Aigrefeuille / Le Thou (1) que 4 joueurs ont participé à ces rencontres (MANJOIN Florian, MOSTOSI Maël, NOUHAUD Valentin et DOUMBOUYA Hereba).

Considérant que l'équipe de **Ligugé / Smarves / Iteuil / St Benoît / Fontaine le Comte (3) est en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit l'équipe de **Ligugé / Smarves / Iteuil / St Benoît / Fontaine le Comte (3) battue par pénalité avec le retrait d'un point et 0 but à 4** pour en attribuer le **bénéfice à l'équipe du GJ Vallées du Miosson avec 3 points et 4 buts à 0.**

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Ligugé.

Dossier classé.

Match n° 20241392 : Montmorillon (3) È GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule B du 05/05/18

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe du GJ Val de Vonne (1) d'un joueur (licence n° 2544420898) en état de suspension.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le GJ Val de Vonne lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 23 mai 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DIVERS**Courriels des clubs de Coulombiers, Queaux Moussac, Senillé St Sauveur et Valdivienne**

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de La Ferrière Airoux :

Courriel transmis à la CDA.



Courriel du club de Bressuire :

Pris note, l'adversaire était déjà avisé du déplacement de la rencontre sur le terrain synthétique.

Courriel du club de Parthenay Viennay:

Pris note, le District de la Vienne étant fermé le samedi, il aurait été judicieux de mettre le club adverse en copie.

Courriel du club de Magné:

Pris note, l'adversaire était déjà avisé du changement de terrain.

RESERVES NON CONFIRMÉES

Réserves d'avant match :

- Match n° 19617974 : Chauvigny (3) . Sud Vienne région de Couhé (1) en Départemental 2 poule B du 10/02/18 remis le 05/05/18

-Match n° 19651671 : ASM (1) . Châtelleraut portugais (2) en Départemental 3 poule A du 11/02/18 remis le 06/05/18

-Match n° 19651803 : Montamisé (2) . Smarves 1936 (1) en Départemental 3 poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

- Match n° 19652199 : La Puye La Bussière (1) . Chasseneuil St Georges (3) en Départemental 4 poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontre du 08/05/18.

• **Dossier classé :**

Départemental 5 : Match n° 19652580 : Vendelogne (1) . ASM (1) en poule A
Rapport de l'arbitre reçu (09/05/18 à 14h26).

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES NON PARVENUES

Amende de 24" .

Rencontres des 05 et 06/05/18.

Match n° 19652727 : Vendevre (2) . L'Envigne (2) en Départemental 5 poule B

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

Rencontres des 05 et 06/05/18.

Match n° 19654049 Savigné (1) . ACG Foot Sud 86 (3) en 6F

Match n° 19654313 Jaunay Clan (3) . Savigny Levescault en 6H

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 80 €

Prochaine réunion : le mercredi 16 mai 2018 à 09h30, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



Bureau de la Commission de District d'Arbitrage

Réunion du 9 mai 2018
Procès-verbal n° 05

Présidence : Nathalie LE BRETON

Membres du bureau : Mme Isabelle TOURRAIS, MM. Bruno DUPUIS, Gaël CHARON, Patrick RIVIERE

Réserve technique

Match n° 1965291 (50776.2) . Séniors Départemental 4 . Poule D
Samedi 07 Avril 2018 à 20h

ADRIERS 1 (520021) . **BRION ST SECONDIN 2** (553679)

Score : 3 buts à 2

Arbitre bénévole : **TAUPIN Dominique** (1110341242)

Arbitres assistants bénévoles : **QUERRIOUX Stéphane** (1110640553)
DURAND Claudy (2543054166)

Délégué bénévole : **Non renseigné**

Intitulé de la réserve retranscrit sur la feuille de match

« Pénalty à la 89^e minute le tireur N°10 et reprend ce ballon et marque. Donc le but n'est pas valable »

Confirmation de la réserve par mail

La réserve a été confirmée par courrier électronique envoyé le lundi 9 avril 2018 à 10h27.

Contenu de la confirmation de la réserve :

« A l'occasion de la rencontre Adriers 1 - Brion-St Secondin 2 (championnat de 4^{ème} division poule D du 7 avril 2018) l'interprétation d'un fait de jeu par l'arbitre a été jugée inappropriée par le capitaine d'Adriers qui a décidé de déposer une réserve technique.

Un pénalty a été sifflé à la 89^{ème} minute au bénéfice de Brion-St Secondin. Le joueur de Brion-St Secondin chargé d'exécuter le tir a frappé la base du poteau de but. Le ballon lui étant revenu dans les pieds il a frappé de nouveau et marqué le but. Aucun autre joueur, ni d'Adriers ni de Brion-St Secondin, n'a touché le ballon entre la première frappe et le franchissement de la ligne.
Le but a été accordé.

J. Claude QUERRIOUX secrétaire de l'Espérance Club Adriers »

Etude de la réserve

Attendu que c'est le entraîneur du club d'Adriers qui demande à déposer une réserve technique sur le terrain,
Attendu que l'arbitre, Mr TAUPIN Dominique, n'ayant pas de crayon sur lui au moment du dépôt de réserve,
déclare que la réserve sera déposée à la fin de la rencontre,
Attendu que l'arbitre de la rencontre précise dans son courrier qu'un défenseur touche le ballon avant qu'il ne soit repris par le joueur de Brion,

Décision

La commission départementale de l'arbitrage **DECLARE LA RESERVE NON FONDEE, CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN** et transmet le dossier à la commission départementale sportives litiges et contentieux du district de la Vienne pour **HOMOLOGATION** du résultat

Présidente de la CDA
Nathalie LE BRETON



INFORMATIONS DIVERSES

F.F.F



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

L.F.N.A



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

Poitiers, le 4 mai 2018,

Mesdames, Messieurs,

La Commission de District d'Arbitrage organise sa réunion annuelle de fin de saison.

Vous êtes convoqués

**Le vendredi 1^{er} juin 2018 à 19 h 30
au restaurant « l'Atelier »
Le Grand Large
10 rue du Clos Marchand
86000 POITIERS**

La CDA compte sur votre présence afin de présenter le bilan de la saison écoulée, mais également d'aborder les nouvelles dispositions importantes pour la saison prochaine.

Pour préparer au mieux cette réunion, je vous remercie de répondre, par mail ou à l'aide du coupon réponse ci-dessous, **pour le vendredi 25 mai 2018 dernier délai**

Cordialement,
La Présidente de la CDA,
Nathalie LE BRETON

COUPON REPONSE à retourner au District pour le vendredi 25 mai 2018, dernier délai

Nom :

Prénom :

Assistera à la réunion : OUI NON
(Rayer la mention inutile)

En cas de réponse négative, indiquer le motif avec justificatif



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : district@foot86.fff.fr



Journée Nationale des Débutants « Bernard DELCAMPE » Samedi 26 Mai 2018, complexe sportif de Civray FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du club (ou groupement) :

Nom du RESPONSABLE (avec N° de téléphone et adresse mail) :

.....

.....

Plateaux U6 – U7 – Foot à 4 x4

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager :

Plateaux U8 – U9 – Foot à 5 x5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager :



Soit un nombre **TOTAL** d'équipe(s) engagée(s) :

(Merci d'être le plus précis possible pour une meilleure organisation)

Si modifications ou informations complémentaires, M. François JOSSE (Conseiller Technique Adjoint) au 06.31.33.94.48 et/ou Benjamin BARBEAU (Service civique) au 05.49.61.17.35

À noter que la répartition des équipes sur le complexe sera faite au retour des formulaires d'inscription et communiqué lors de la semaine 20.

Retourner ce document au siège du District ou par la messagerie ZIMBRA
(district@foot86.fff.fr)

AVANT Le Samedi 12 Mai 2018



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**





ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE Départemental 5 et Départemental 6

Formulaire à retourner au District dès la fin du championnat

CLUB

Division : **Poule :**.....

Avis de l'équipe concernée du club

Pour la saison qui vient de se terminer, l'équipe de la poule qui mérite d'être récompensée au titre de « ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE » 2017/2018 est :

.....

Le Responsable de l'Equipe

Signature

Le Capitaine de l'Equipe

Signature

Le Secrétaire du club

Signature

REMARQUES :

- 1 – La Commission ne prendra pas en compte le choix d'une équipe qui se sera auto-désignée
- 2 – Une équipe majoritairement choisie mais qui n'aura pas fait retour de l'imprimé portant son propre choix ne sera pas retenue



District de la Vienne de Football
1 rue François PRAT
86000 POITIERS

A l'attention de l'ensemble des Arbitres du
District de la Vienne

Assemblée Générale UNAF 86

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, l'ensemble du bureau de l' **UNAF 86** vous invite à son :

Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 25 Mai 2018

18h45

District de la Vienne de Football
1 rue François PRAT
86000 POITIERS

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
LAVAUD Marc



Coupon-réponse :

- Participera à l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne
- Ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne
- Participera au buffet servi à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne
- Ne participera pas au buffet servi à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne

Coupon-réponse à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur Marc LAVAUD 26 rue de la Boulangerie 86190 VILLIERS **ou**
par courriel : marc.lavaud@wanadoo.fr ou marc.lavaud@grassin.fr

Réponse à donner avant le Vendredi 18 Mai 2018